



*Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine*

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 05 juillet 2018 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TOMBLAINE** (54) à :

CLEVER Karine [avec les félicitations du jury]  
GEOFFRIN Camille  
GUIGNARD Léa  
Mathis Aurélie  
MULLER Maëlys  
PARANT Arthur  
PHILIPPS Florine

Fait à Paris, le 05 juillet 2018,  
la présidente du jury,

Christelle DEGRELLE



Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.